

## Groupe de travail réseaux de chaleur et de froid

### Suivi des propositions issues du groupe de travail et retenues par le Gouvernement

#### Point d'étape - octobre 2021

Mesures pour mobiliser les maîtres d'ouvrage et renforcer l'attractivité	Pilote	Point d'étape et agenda prévu
1 Mener une campagne collective de conviction des collectivités de plus de 10 000 habitants pour initier des projets de construction de réseaux	AMORCE/CEREMA/ADEME en lien avec tous	<p><b>AMORCE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 250 communes dans le plan de prospection AMORCE (renforcement équipe à la demande de l'ADEME)</li> <li>- 185 prises de contact initiées (ville et/ou agglo)</li> <li>- 100 contacts établis</li> <li>- 95 accompagnements en cours ou réalisés dont 40 interventions réalisées</li> <li>- 47 communes en réflexions, 13 communes avec consultation en cours d'établissement, 35 communes concernées par des études en cours ou à venir</li> </ul> <p>Outils créés pour la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guide AMORCE d'identification de projet RCF,</li> <li>Tutoriel de préfiguration RC via outil SIG,</li> <li>Modèle de cahier des charges ADEME/AMORCE/SN2E pour les prestations d'AMO préalable à la création de réseau de chaleur froid.</li> </ul> <p><b>CEREMA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 visites réalisées + 8 déjà programmées + 25 en cours de calage pour les rencontres</li> <li>- Environ une dizaine de communes ont lancé des études ou complément d'étude suite aux rencontres, ou ont recruté un chargé de projet réseau de chaleur.</li> </ul> <p>Les rencontres se font en associant les acteurs régionaux mobilisés sur ces sujets (relais EnR, syndicats d'énergie, DR Ademe...) permettant un suivi au long court des projets.</p> <p>Cette mission se poursuivra en 2022 avec une trentaine de communes à rencontrer.</p>
2 Réaliser des campagnes régionales d'information et de communication sur les réseaux de chaleur auprès des élus et citoyens avec par exemple des visites de sites et journées thématique, et de sensibilisation auprès des aménageurs, architectes et urbanistes.	SNCU/CIBE/SER/AMORCE/FNCCR /AFPG en lien avec CEREMA/ADEME	<p>Semaine de la chaleur renouvelable : 7 et 8 décembre 2021</p> <p><b>SNCU :</b> Conférence de presse le 09/11/2021 « Les réseaux de chaleur, la réponse à l'envolée du prix des énergies fossiles »</p> <p><b>AMORCE :</b> Nombreux webinaires et événements à destinations des nouveaux élus</p> <p><b>AFPG :</b> Participation de l'AFPG aux journées de sensibilisations organisées par SNCU-AMORCE via des ateliers dédiés au développement de projets géothermiques</p> <p><b>CIBE :</b> Journées techniques à Cahors en 2022</p> <p><b>FNCCR :</b> Webinaires à destination des élus.</p>
3-1 Ouvrir la plate-forme collective de promotion et de mise à disposition des argumentaires	ADEME	<p><b>ADEME :</b> la plate forme est ouverte depuis juin 2020 avec diffusion du guide d'utilisation.</p>
3-2 Faire connaître auprès des acteurs publics et professionnels le site de l'observatoire des réseaux de chaleur et de froid, et réactiver le Comité stratégique des réseaux de chaleur qui en est propriétaire.	SNCU/AMORCE	<p><b>SNCU :</b> le nouveau site internet de l'Observatoire des réseaux de chaleur et de froid est en ligne. Le Comité stratégique SNCU se réunit 3 fois par avec feuille de route et un plan d'actions.</p>
3-3 Faire connaître auprès des particuliers le site VIA SEVA et mener des campagnes grand public	VIA SEVA/ADEME/fournisseurs d'énergie et de services énergétiques	<p><b>VIA SEVA :</b> prévoir des échanges avec la plate-forme collective de promotion et de mise à disposition des argumentaires de l'ADEME et le réseau FAIRE.</p> <p><b>CEREMA et VIA SEVA :</b> un groupe de travail dont l'objectif principal est de mettre en cohérence les données mises à disposition du public sur la chaleur renouvelable de sorte à les rendre davantage lisibles par les différents acteurs s'est réuni à l'automne 2020 et début 2021.</p> <p><b>AMORCE :</b> Mise à jour cartographie Via Seva, établissement de fiches REX et création moteur de recherche de REX (en cours).</p>
4 Examiner la possibilité de mettre en place une logique d'un bonus du Fonds Chaleur pour les projets participatifs locaux	ADEME/AMORCE/FNCCR	<p><b>ADEME :</b> Les charges liées à ce type de montage sont prises en compte dans l'analyse économique de l'ADEME. L'ADEME est missionnée par un GT "EnR à gouvernance locale" en cours piloté par le MTE pour dresser un bilan des projets de chaleur renouvelable à gouvernance locale. Dans le cadre de ce GT, une « fiche action » est en cours de finalisation.</p> <p><b>AMORCE :</b> Note rédigée et publiée sur le financement et l'investissement participatif dans les réseaux de chaleur (avril 2021) + introduction de cette idée dans la GT Gouvernance locale des projets ENR et pilotage de la fiche action sur la chaleur renouvelable.</p>
5 Imposer la réalisation et l'actualisation de schémas directeurs pour les réseaux de chaleur ou de froid dans les communes dotées d'un réseau, tous les 10 ans, en systématisant l'évaluation de l'opportunité de créer un service public de distribution de froid.	ETAT	<p>Fait (Loi énergie-climat). Application directe</p> <p><b>AMORCE :</b> Modèle de CCTP publié et mise à jour du guide de réalisation.</p>
6 Faciliter le recours au classement des réseaux de chaleur par les collectivités sur la base d'un retour d'expérience relatif au classement des réseaux de chaleur	AMORCE/CEREMA	<p>Mesure intégrée dans le cadre de la déclinaison réglementaire du classement automatique prévu par la loi énergie-climat du 8/11/2019 et modifié par la loi du 22 août 2021 climat et résilience.</p>
7 Mettre en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'Etat, en précisant sa surface et le type d'énergie pour son chauffage	ETAT	<p>Mesure intégrée au plan des services publics écoresponsables (n°13), sous pilotage de la Direction Immobilière de l'Etat. Mise en open data prévue à l'automne 2021 (le caractère sensible de certaines données liées à l'immobilier de l'Etat nécessite un travail préalable d'échange et de détournement avec les principaux ministères occupants en cours.).</p> <p>La DIE étudie la possibilité de diffuser des données partielles afin d'initier au plus vite la mise en ligne des données.</p> <p><b>FNCCR :</b> publication de la base de données PRIO FIOUL dans le cadre du programme ACTEE</p>
Information et protection des consommateurs	Pilote	Point d'étape et agenda prévu
8 Prendre une ordonnance en application de la loi énergie climat pour transposer les dispositions des directives du paquet européen pour respecter les standards en matière de comptage, d'information des clients, de droit de déconnexion et de garantie de ce droit	ETAT	<p>Les dispositions ont été publiées en juillet 2020 :</p> <p><b>Ordonnance n° 2020-866 du 15/07/2020</b> transpose en droit français des modalités d'information des abonnés des réseaux de chaleur, des éléments concernant la facturation des réseaux de chaleur et précise le droit de déconnexion (=&gt; la résiliation d'un contrat d'abonnement à un réseau de chaleur ou de froid peut être subordonnée, lorsqu'elle est liée à une déconnexion physique, à la compensation des coûts directement encourus par suite de la déconnexion physique et de la part non amortie des moyens nécessaires pour fournir de la chaleur et du froid à ces abonnés).</p> <p><b>Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020</b> relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire [...] dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid ;</p> <p><b>Arrêté du 24 juillet 2020</b> publié au JO du 31/07 relatif à l'information du propriétaire ou du syndicat de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid</p> <p>=&gt; Définition de la fréquence et des modalités d'information des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.</p>

9	Faire évoluer les modèles de contrats de concession en tirant profit des expérimentations réalisées concernant la structuration de la facturation en part fixe et part variable	FNCCR/AMORCE/SNCU	<p><b>Modèle de contrat de concession en phase finale</b></p> <p><b>SNCU</b> : voir commentaire AMORCE. SNCU et AMORCE finalisent avec la participation du SN2E le modèle de contrat de concession et le modèle de CRAC qui y sera annexé.</p> <p><b>AMORCE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un modèle abouti de contrat de concession a été adressé au SNCU en juin 2020 ainsi qu'une note complémentaire listant des sujets d'intérêt à intégrer dans un second temps après des discussions plus approfondies.</li> <li>- les réunions de concertation avec le SNCU se sont déroulées de septembre 2020 à juin 2021</li> <li>- derniers échanges en cours pour publication du modèle en 2021</li> <li>- une proposition de modèle de CRAC transmise en juin 2020 au SNCU discutée et validée. La publication du modèle de CRAC sera concomitante avec le modèle de contrat.</li> </ul> <p><b>CEREMA</b> : travail conjoint avec la FNCCR sur l'analyse des modes de facturation de la chaleur. Une restitution des premiers résultats de l'enquête (environ 65 retours avec près d'une centaine de réseaux concernés) est prévu le 9 juillet auprès des acteurs de la filière, puis rédaction d'un document synthétique (une dizaine de pages) durant l'été, partage du document à la filière et présentation d'une version consolidée à la filière au dernier trimestre 2021.</p> <p><b>FNCCR</b> : Modèle de rapport annuel (<a href="https://www.fnccr.asso.fr/article/plan-guide-rapport-annuel-concession-chaleur/">https://www.fnccr.asso.fr/article/plan-guide-rapport-annuel-concession-chaleur/</a>) + GT tarification avec CEREMA en mai avec les partenaires et collectivités : rencontre en juillet et GT en octobre 2021.</p>
10	Mettre en place une mission d'accompagnement pour redynamiser 10 à 20 réseaux en difficulté	AMORCE/SNCU/ADEME	<p><b>ADEME</b> : suite à la sélection des prestataires, l'exécution du marché a démarré :</p> <p>Le marché se déroulera en 2 vagues avec une phase diagnostic (phase 1) et une phase élaboration du plan de relance (phase 2)</p> <p>Vague 1 : 7 réseaux</p> <p>Phase 1 (diagnostic) : De fin septembre 2021 à fin janvier 2022</p> <p>Phase 2 : De février 2022 à fin juin 2022</p> <p>Vague 2 : 6 réseaux</p> <p>Phase 1 (diagnostic) : De mars 22 à juin 22</p> <p>Phase 2 : de juillet 22 à novembre 22.</p>
<b>Compétitivité des réseaux</b>		<b>Pilote</b>	<b>Point d'étape et agenda prévu</b>
11	Revoir la trajectoire d'augmentation du Fonds Chaleur à compter de 2021 afin de compenser le gel de la CCE si la reprise d'une trajectoire de hausse de cette dernière n'est pas décidée d'ici là.	ETAT	2022 : en cours d'arbitrage.
12-1	Examiner les conditions d'une augmentation du plafond d'éligibilité des aides au forfait du Fonds chaleur	ADEME/SNCU	<b>ADEME</b> : méthode fonds chaleur 2021.
12-2	Mener à son terme le travail initié par l'ADEME et les parties prenantes sur le prix de référence des énergies fossiles pris en compte dans le calcul des aides	ADEME/SNCU	<b>ADEME</b> : nouvelle méthode de calcul de l'ADEME pour déterminer le prix du gaz de la solution de référence utilisé dans l'instruction des dossiers d'aide Fonds chaleur afin de mieux tenir compte des évolutions réelles du marché.
12-3	Donner les marges d'appréciation nécessaires au CA de l'ADEME pour décider en cours d'année, s'il constate un ralentissement du volume de projets en portefeuille, d'augmenter, pour une période limitée dans le temps, le niveau d'aide par projet.	ETAT/ADEME	En vigueur.
13	Créer une clause de revoyure dans les aides du Fonds Chaleur permettant à l'exploitant d'un réseau de chaleur aidé par le Fonds Chaleur (création ou extension) de solliciter sous 4 ans un réexamen par l'ADEME de la compétitivité du projet sur la base d'éléments factuels, et extérieurs au risque d'exploitation, modifiant l'équilibre économique du projet en cours de montée en puissance et faisant peser un risque fort sur les abonnés. Cette mesure ne concerne que les nouveaux projets, non aidés au forfait.	ADEME/AMORCE/SNCU	<p><b>ADEME</b> : La méthode fonds chaleur actuelle de l'ADEME permet de traiter ces cas particuliers, notamment par voie d'avenant. Une note a été rédigée par SNCU. Des éléments doivent être transmis à l'ADEME pour poursuivre la réflexion et l'analyse.</p> <p>Réunion des partenaires du fonds chaleur le 23/11/2021.</p>
14	Rendre possible l'attribution de Certificats d'économies d'énergie (CEE) pour des raccordements réalisés sur des réseaux aidés par des aides du Fonds Chaleur.	ETAT/ADEME/SNCU	Fait (Décret 2019-1320 et arrêté du 9/12/2019) Organisation de webinaires communs SNCU-ADEME-DGEC-Pôle CEE en 2020 et 2021 avec support qui précise les modalités de cumul/articulation.
15	Supprimer, dans les conventions de gestionnaires de réseaux de distribution de gaz, les mécanismes de récompense des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz lorsqu'ils raccordent des bâtiments au réseau de gaz	ETAT	Une nouvelle version du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dite "ATRD6", est entrée en vigueur au 1er juillet 2020. Ce tarif, fixé par la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 23 janvier 2020, ne comprend plus de dispositif de régulation incitative basé sur le nombre de consommateurs de gaz naturel, dispositif qui incitait GRDF à proposer des aides pour accroître les raccordements à son réseau. En revanche, ce tarif comprend toujours un budget de 25M€ par an afin que GRDF puisse mener des "actions d'animation de la filière gaz", la CRE précisant que ces actions doivent avant tout viser "la sécurité de l'ensemble de la chaîne du gaz" et les "actions de conversion fioul-gaz".
16	Prévoir l'exclusion des aides publiques pour les autres systèmes quand ils sont adoptés en substitution d'un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME.	ETAT	Fait pour les CEE au niveau législatif par la LEC et pour MaPrimeRenov (JORF du 15/01/2020)
<b>Verdissement de l'énergie livrée par les réseaux</b>		<b>Pilote</b>	<b>Point d'étape et agenda prévu</b>
17	Adapter la déclaration du taux ENR&R (qui est directement utilisé pour Eurostat, le déclenchement du taux de TVA réduit, et la réglementation thermique des bâtiments neufs) et de la performance énergétique des réseaux de chaleur et de froid.	ETAT/SNCU	Travaux SNCU en association avec la DGEC et la DHUP. Guide méthodologique du calcul du contenu CO2 et du taux ENR&R des réseaux de chaleur et de froid y compris pour les boucles d'eau tempérée publié sur le site de la FEDENE.
18	Rendre les critères d'éligibilité à la TVA à 5,5% plus ambitieux, dans un calendrier soutenable et en traitant les situations particulières	ETAT	Sera proposé dans un PLFi futur.
19	Permettre aux collectivités territoriales d'inciter aux raccordements des bâtiments neufs (résidentiel individuel ou collectif, tertiaire) situés à proximité d'un réseau de chaleur existant, en inscrivant dans les documents d'urbanisme une obligation de raccordement pour toute construction neuve, sauf à démontrer qu'une solution alternative permettrait au bâtiment de consommer une part de chaleur renouvelable ou de récupération (RCR) au moins identique à celui du réseau de chaleur	AMORCE/FNCCR	<p><b>AMORCE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la concertation sur la RE2020 pour obtenir un cadre réglementaire adapté pour assurer le raccordement des bâtiments neufs aux réseaux de chaleur. Travail encore en cours pour les bâtiments de type enseignement et tertiaire.</li> <li>- Projet de fiche sur les réseaux de chaleur dans les documents d'urbanisme (2022)</li> </ul> <p><b>FNCCR</b> : Guide FNCCR mis à jour : <a href="https://www.fnccr.asso.fr/article/urbanisme-energie-et-planification/">https://www.fnccr.asso.fr/article/urbanisme-energie-et-planification/</a></p>
20-1	Mener un retour d'expérience sur l'analyse coûts-avantages de récupération de chaleur	ETAT	<p>Pas de retours significatifs dans le cadre du régime ICPE en vue d'un bilan de la mise en œuvre de l'analyse coûts-avantages.</p> <p><i>La refonte de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans le cadre du paquet Fit for 55 prévoit dans son article 24 des modifications de l'analyse coûts avantages par installation dont la transposition permettra de revoir l'effectivité de la mesure. (notamment proposition de passer le seuil de 20 MW à 5 MW et de cibler en plus des procédés les installations de traitement des eaux, de GNL et centres de données)</i></p> <p><b>AMORCE</b> : Publication d'un guide AMORCE/ADEME à destination des collectivités sur la récupération de chaleur fatale (mars 2021) et organisation d'un groupe d'échange (sept. 2020), d'un atelier aux Assises (janv. 2021) et intervention au forum Enerpresse (juin 2021)</p> <p><b>FNCCR</b> : Guide FNCCR/ADEME sur projets chaleur fatale <a href="https://www.fnccr.asso.fr/article/la-fnccr-edite-un-guide-operationnel-pour-les-territoires/">https://www.fnccr.asso.fr/article/la-fnccr-edite-un-guide-operationnel-pour-les-territoires/</a> sera mis à jour sur le S2-2021</p>

20-2	Mettre en open data les données relatives à la chaleur fatale	UNIDEN/ADEME	<p><b>ADEME</b> : L'ADEME a transmis un premier jet de données à l'UNIDEN et ViaSeva en Mai 2020. Le choix et la structuration des données qui seront mises à disposition seront finalisés en septembre 2020 par l'UNIDEN, ViaSeva et l'ADEME. L'implémentation des données sur la cartographie ViaSeva pourra alors être mise en place par ViaSeva.</p> <p><b>SNCU/VIA SEVA/CEREMA</b> : Action intégrée dans les travaux du groupe de travail (supra action 3.3) dont l'objectif principal est de mettre en cohérence les données mises à disposition du public sur la chaleur renouvelable de sorte à les rendre davantage lisibles par les différents acteurs.</p> <p><b>CEREMA</b> : publication de la cartographie des besoins en chaleur et en froid du secteur industriel calculés à partir des données de enquête annuelle des consommations énergie dans l'industrie (EACEI) de 2018 et du fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES) de 2017 issues de l'INSEE. Les besoins sont restitués à une maille communale.  <a href="https://www.cdata.cerema.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/750c6e1a-e5c8-42c8-9ff2-0968d1a61bbe">https://www.cdata.cerema.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/750c6e1a-e5c8-42c8-9ff2-0968d1a61bbe</a></p>
20-3	Structurer un réseau d'animation sur la chaleur fatale industrielle	ADEME	<p><b>ADEME</b> : GT sur les zones industrielo-portuaires (ZIP) au sein du réseau SYNAPSE piloté par l'ADEME qui permet de favoriser le partage d'information; fiche Zoom sur la récupération de chaleur fatale dans ces ZIP.  Réunion du GT ZIP le 17 novembre en marge des RNEIT au sein de PIICTO, deux sessions d'échanges sont prévus dans ce GT : une 1ère basée sur l'échange et le partage des grands enjeux des ZIP et une 2ème précisant les stratégies de décarbonation à mettre en place et les possibilités de synergies ; catalogue des ZIP en cours d'élaboration.  200 participants à l'atelier Ecologie industrielle et territoriale en zones industrielo-portuaires du lundi 18 octobre aux Assises de l'Economie Circulaire, visionnable en replay ;</p> <p><i>Dans le cadre du paquet Fit for 55 la Commission européenne propose, parmi les modifications de l'article 24 de la directive européenne relative à la promotion des énergies renouvelables, que les EM mettent en place un cadre de coordination entre les gestionnaires de réseaux de chaleur et de froid et les sources potentielles de chaleur et de froid fatals dans les secteurs industriel et tertiaire afin de faciliter l'utilisation de la chaleur et du froid fatals (gestionnaires de réseaux de chaleur et de froid, entreprises industrielles et tertiaires générant de la chaleur et du froid fatals qui peuvent être valorisés économiquement, autorités locales chargées de la planification et de l'approbation des infrastructures énergétiques)</i></p>
21	Aboutir à un engagement de gestionnaires et délégants de réseaux faisant partie de la dizaine de réseaux totalement ou partiellement alimentés au charbon pour renoncer à l'énergie charbon sous 10 ans	ETAT/SNCU/AMORCE	<p><b>SNCU</b> : Une liste de réseaux a été communiquée à la DGEC avec une date prévisionnelle de sortie du charbon pour chaque réseau concerné.</p>
22	Stimuler l'examen et le montage de projets d'exploitation géothermique, avec l'appui des services déconcentrés de l'État et l'ADEME, pour les réseaux alimentés par des énergies fossiles là où la géothermie présente des gisements importants	AFPG/ETAT/ADEME	<p><b>AFPG</b> : GT pour développer la géothermie profonde dans 6 régions cibles : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine.  Outils :  Création d'une formation à la Géothermie Profonde 2020/2021 =&gt; 3ème session en décembre 2021.  Poursuite de la structuration de l'animation régionale sur les régions cibles + coordination nationale Géothermie Profonde, avec création de boîte à outils et supports.  Présentation et mise à jour de l'Étude de filière à destination des collectivités.  Actions :  Courrier de sensibilisation vers les métropoles à fort potentiel (Eurométropole de Strasbourg, Paris Ouest La Défense, ect...)  Cahier des charges Etudes Géosciences Géothermie "type" pour l'exploration de la géothermie profonde appliquée aux réseaux de chaleur – Finalisation en 2021.  Rencontre en régions des services déconcentrés de l'Etat et de l'ADEME (avancement 60%).  Résultats :  Identification des connaissances géothermiques régionales à compléter en lien avec le BRGM et l'ADEME =&gt; Travaux à réaliser identifiés dans les conventions ADEME / BRGM des 3 prochaines années .  Lancement de Schémas Directeurs Régionaux incluant la géothermie profonde en Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Centre-Val-de-Loire. 5 collectivités ont lancé des AO d'études de faisabilité géothermique en Région.  <b>AMORCE</b> : Action commune AMORCE/AFPG/BRGM pour communication et outils dédiés aux collectivités sur les géothermies  <b>FNCCR</b> : plaquette éditée avec le BRGM</p>
23	Organiser une action pour stimuler les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et les unités de valorisation énergétique (UVE) pour récupérer davantage de chaleur fatale	SN2E/SVDU	<p><b>SN2E</b> : le SVDU et le SN2E étudient actuellement le gisement thermique résiduel disponible sur les UVE et les potentialités de raccordements aux réseaux de chaleur. La détermination du gisement thermique est achevée (cartographie). La corrélation avec les potentiels de développement des réseaux de chaleur sera proposée en GT. Utilité d'aller plus loin que l'étude en cours par une coordination nationale et l'implication des territoires. L'idée d'un schéma directeur national est envisagée. (Question sur le développement de la valorisation thermique pour les installations dont la valorisation électrogène n'est plus sous contrat d'achat).  Réunion SVDU/ADEME/DGEC à programmer sur les perspectives de cette mesure : identification des freins et leviers, actions pouvant être menées pour aider les projets de récupération de chaleur fatale sur les UVE via des réseaux de chaleur ou de froid, partage de données, Rappel du rôle du BREF incinération dans l'optimisation du rendement des installations.</p>
<b>Innovation et R&amp;D</b>		<b>Pilote</b>	
24	Appeler des projets de R&D sur les thématiques suivantes : développement d'outils numérique de conception et de pilotage, l'innovation contractuelle et tarifaire, la formation et la sensibilisation des acteurs à l'innovation	ADEME	<p><b>ADEME</b> : Deux projet liés aux RC font l'objet d'une instruction favorable dans le cadre de l'APRED en 2021 (commission d'instruction le 29/6). Un projet IA "concours innovation" fait l'objet d'un suivi (sous-station innovante)</p>
25	Renforcer la compétitivité à long-terme des réseaux aidés par le Fonds chaleur en renforçant les conditions d'éligibilité au Fonds chaleur concernant les pratiques permettant d'orienter les porteurs de projet vers plus d'efficacité, de qualité, de performance	ADEME	<p><b>ADEME</b> : Ajout d'un chapitre "2.7 - Critères de performance technique des installations, optimisation de la conception , pilotage avancé et innovation" aux conditions d'éligibilité et de financement 2020.  Mise en place d'indicateurs dans les analyses technico-économiques des dossiers instruits, visant à positionner le projet en termes d'aide/MWh/an, d'aide/mètre linéaire, etc</p>